



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Planification écologique

Bilan du
soutien au
déploiement
des Projets
alimentaires
territoriaux
en 2024



FÉVRIER 2025

Sommaire

Bilan du soutien au déploiement des Projets alimentaires territoriaux en 2024	3
Les chiffres clés de l'appel à candidature	4
Cartographie des PAT soutenus dans le cadre de la planification écologique en 2024	5
Les PAT en action	6

1. Bilan du soutien au déploiement des Projets alimentaires territoriaux en 2024

Grâce à la dynamique de la planification écologique, **454 Projets alimentaires territoriaux (PAT)** sont désormais reconnus par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, couvrant environ **63 % de la surface agricole utilisée en France**. Depuis leur introduction dans l'article L-111-2-2 du code rural et de la pêche maritime en 2014, les Projets alimentaires territoriaux (PAT) ont l'ambition de **fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation**, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire, dans une perspective de souveraineté alimentaire. Les projets qui répondent à ces objectifs peuvent être reconnus par le ministère chargé de l'agriculture, et le porteur peut utiliser la marque et le logo associé. Les exigences de reconnaissance des PAT ont été renforcées en mai 2024, dans l'objectif d'améliorer le suivi et l'évaluation des projets, de renforcer l'aspect systémique des actions conduites et de favoriser la coordination avec les autres schémas locaux (par exemple, le Contrat local de santé (CLS), le Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE), le Plan local d'urbanisme (PLU(i)...

PAT de niveau 1

Les crédits de la planification écologique ont permis de soutenir l'émergence de nouveaux PAT dans le but d'améliorer la couverture nationale. Ainsi, **22 nouveaux projets ont été reconnus** puis soutenus via l'appel à projets national 2023-2024 « Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) ». Avec un soutien moyen de 91 400 euros, ces PAT disposent de trois ans pour la **réalisation d'un diagnostic territorial approfondi et l'élaboration de leur plan d'actions** dans la cadre d'une gouvernance incluant l'ensemble des parties prenantes du territoire.

PAT de niveau 2 : Appel à candidatures

L'appel à candidature nommé « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 », ouvert le 6 juillet 2024, a permis de financer **153 PAT de niveau 2, c'est-à-dire en phase opérationnelles**. Parmi eux, 83 ont obtenu la reconnaissance de niveau 2 pour la première fois et 70 ont été soutenus pour la renouveler. Avec un budget total de **13 millions d'euros**, l'appel à candidatures a pu apporter une subvention moyenne de 85 000 euros par projet. Ce soutien accompagne le passage à la phase opérationnelle des PAT, c'est-à-dire la **mise en œuvre du plan d'actions** visant à accompagner la transition vers une alimentation saine et durable pour tous, en rapprochant la production agricole du consommateur. La mise en place de nouveaux indicateurs de suivi thématiques vient encourager le développement d'actions multi acteurs et multi sectorielles, et permettra à terme une meilleure valorisation des actions menées.

Réseaux régionaux

Accompagnant le déploiement des PAT, **10 réseaux régionaux ont également soutenus** dans le cadre de la planification écologique, permettant ainsi à **16 régions de disposer d'un réseau opérationnel en 2025**. L'objectif de ces réseaux est, à l'échelle régionale, d'améliorer la coordination des actions des PAT, mais aussi leur coopération en mutualisant par exemple les ressources. Cela peut notamment se matérialiser par l'organisation de rencontres inter-PAT, ayant pour objectif d'identifier des leviers d'actions répondant à des besoins communs.

2. Les chiffres clés de l'appel à candidature

Parmi les 153 PAT reconnus de niveau 2 en 2024 :

Donnée déclarée en 2024 → objectif en 2029

Nombre de PAT ayant des actions communes avec un Contrat local de santé*

54 → 86

(2024 → 2029)

Nombre d'agents de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGalim

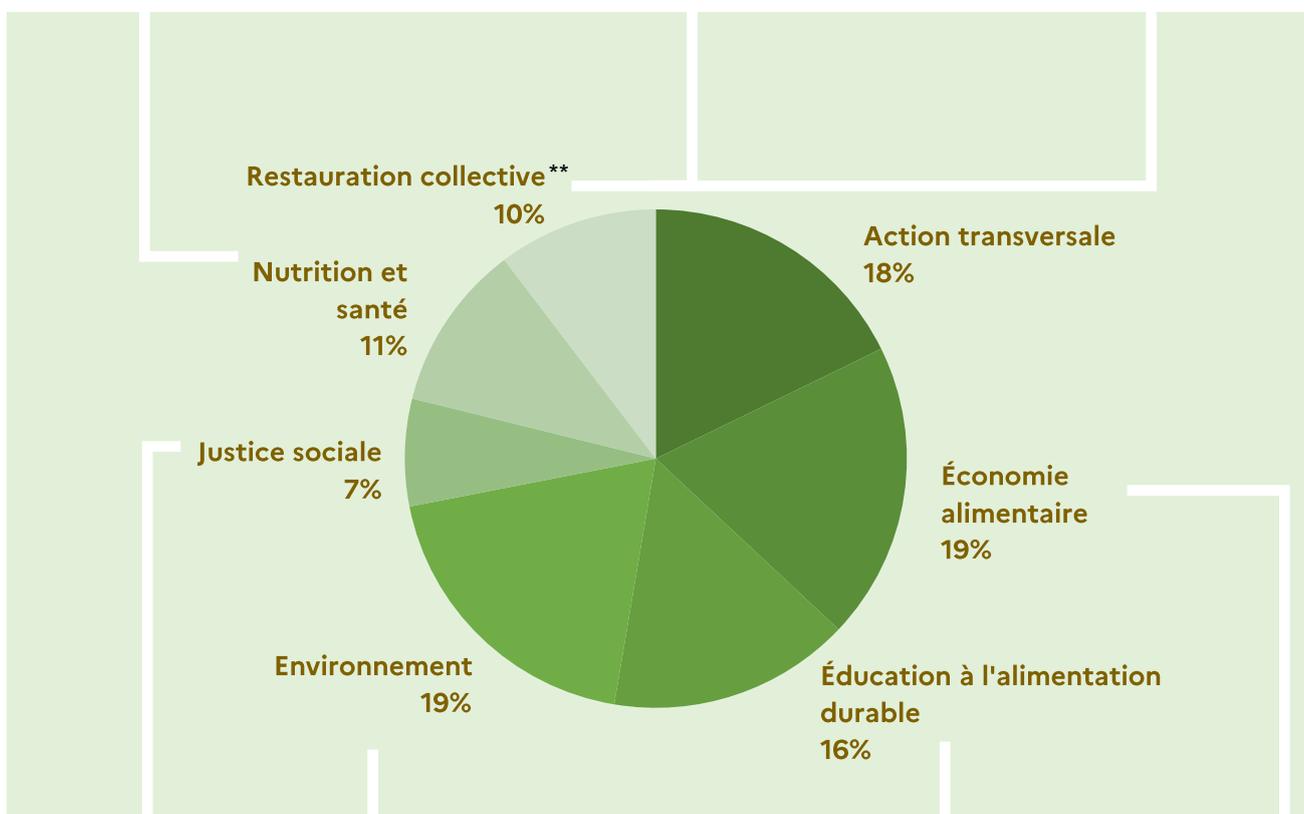
2 038 → 5 556

(2024 → 2029)

Taux de télédéclaration *ma cantine* au sein des PAT lauréats

61 %

(2024, contre 21% en moyenne)



% d'associations de lutte contre la précarité alimentaire partenaires des PAT lauréats

32% → 48%

(2024 → 2029)

Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire

52 000 → 180 000

(2024 → 2029)

Nombre de personnes concernées par les actions d'éducation à l'alimentation durable

96 000 → 250 000

(2024 → 2029)

Nombre de PAT partenaires de structure agissant pour le maintien du foncier agricole

66 → 101

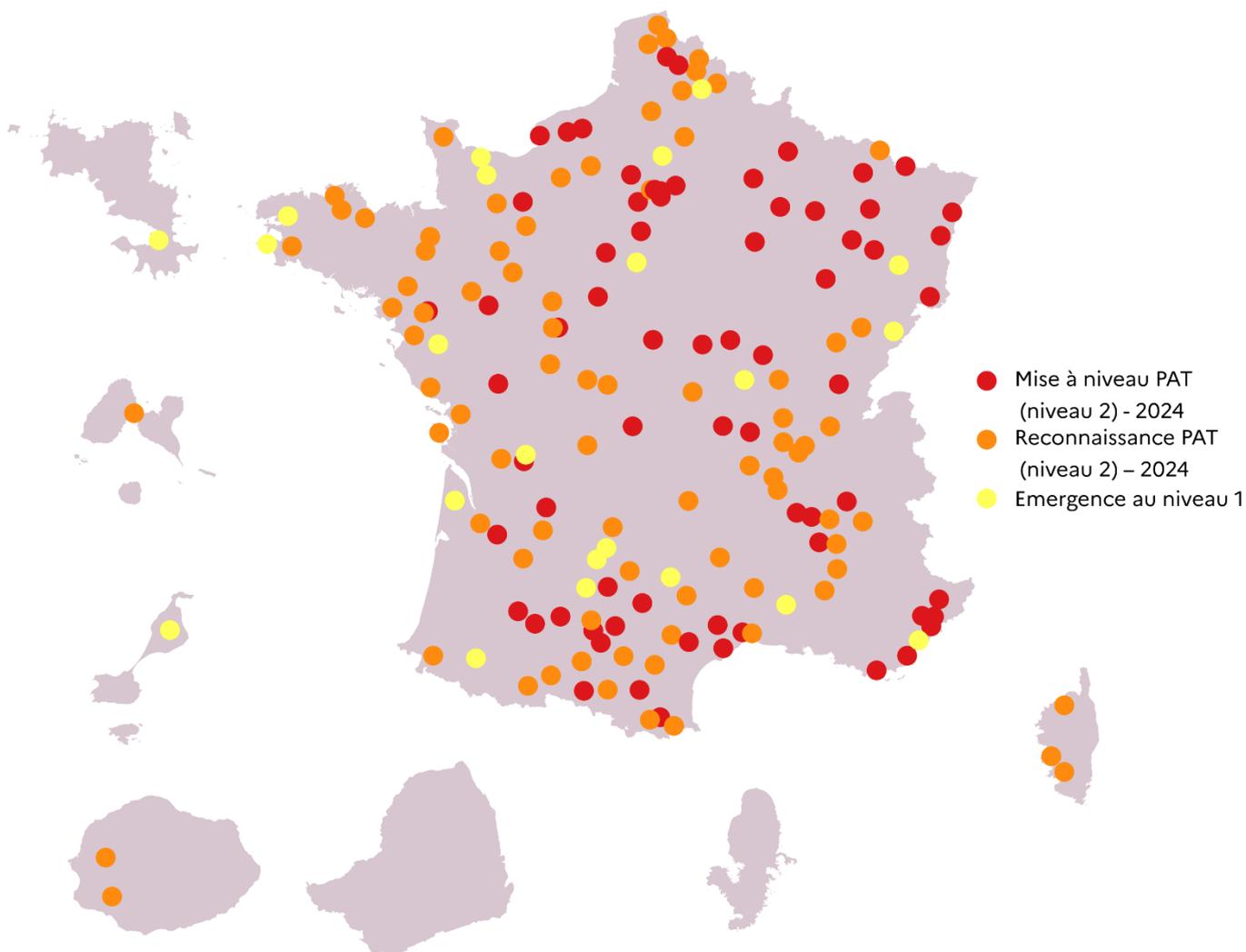
(2024 → 2029)

* Les statistiques présentées ne concernent qu'une partie des 153 PAT lauréats de l'appel à candidature 2024. Il s'agit d'une estimation minimale car les PAT n'ont pas l'obligation de renseigner tous les indicateurs, mais seulement un par thématique générale. Les objectifs sont définis jusqu'à la fin de la reconnaissance de niveau 2, soit 5 ans (2029)

** Thématiques associées aux dépenses prévisionnelles des PAT pour leur plan d'action
Source : données déclarées par les porteurs de PAT dans les dossiers de subventions

3. Cartographie des PAT soutenus dans le cadre de la planification écologique en 2024

En 2024, le soutien à la labellisation des PAT a permis d'améliorer la couverture nationale de ces projets et de renforcer leur impact local. Dans le cadre de la planification écologique, 175 PAT ont pu être financés sur presque l'ensemble du territoire (16 régions sur 18), ainsi que la collectivité de Saint-Pierre et Miquelon.



4. Les PAT en action



Lutte contre la précarité alimentaire

PAT de la commune de Trois-Bassins « Nourrissons nos racines, cultivons nos liens »

Le PAT de la commune de Trois-Bassins se distingue par son engagement en faveur de la **justice sociale et de la précarité alimentaire**. Situé à l'ouest de la Réunion, ce PAT a été labellisé au niveau 2 lors de l'appel à candidatures 2024. Avec une population de 6 899 habitants et 28 % de Surface Agricole Utile (SAU) de la Réunion, la commune a pour objectif de mettre en place une série d'actions répondant aux enjeux de l'alimentation durable. En matière de précarité alimentaire, le PAT de Trois-Bassin entend déployer des actions auprès de la moitié des populations précaires, passant de 400 à près de 1300 personnes touchées. Parmi les initiatives notables: l'animation d'un Tiers lieu nourricier, l'accompagnement de porteurs de projets ruraux, des formations en agroécologie, ainsi que la création d'ateliers sur l'alimentation durable. En parallèle, le PAT se mobilise pour continuer la sensibilisation de la population aux enjeux de santé-alimentation, avec un objectif de 400 personnes sensibilisées sur ces enjeux d'ici 2029. Sur cette même période, la sensibilisation aux enjeux du gaspillage alimentaire sera largement renforcée, jusqu'à atteindre 1200 personnes sensibilisées.

Le PAT s'inscrit également dans les autres dimensions de l'alimentation durable via des actions telles que l'accompagnement des équipes de Restauration collective à l'utilisation de nouvelles protéines ou encore la mise en place d'une aire terrestre éducative.



Plus d'informations sur : <https://france-pat.fr/pat/pat-de-trois-bassins/>



Éducation à l'alimentation

PAT de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

Articulé autour de plusieurs enjeux de l'alimentation durable, le PAT de la CA de Forbach Porte de France se veut **systemique**. Parmi ses priorités: l'éducation à l'alimentation. Labellisé au niveau 1 depuis 2021, le PAT a déjà mis en place le projet « Goûter mon territoire », mobilisant un public intergénérationnel autour de thématiques ciblées de l'alimentation durable, telles que la santé ou l'environnement. Labellisé au niveau 2 en 2024, le PAT poursuivra ses actions d'éducation à l'alimentation, notamment dans la restauration collective, en déployant des actions sensibilisant les élèves au gaspillage alimentaire. En lien avec le Contrat Local de Santé (CLS), le PAT élaborera aussi un livret de recettes à petits budgets, en utilisant les produits du territoire et en précisant l'équilibre alimentaire et nutritionnel des plats. L'objectif est que le nombre d'enfants sensibilisés à l'alimentation durable dans le cadre du PAT soit multiplié par cinq en 2029, passant de 367 à 2 000.



Plus d'informations sur : <https://france-pat.fr/pat/pat-de-la-communaute-dagglomeration-forbach/>





Restauration collective

PAT de Toulouse Métropole

Ayant initié sa démarche territoriale en 2018, le PAT de Toulouse Métropole a renouvelé son engagement et mis à jour sa labellisation de niveau 2 dans le cadre de l'appel à candidatures. Sur ce territoire, les enjeux de restauration collective sont largement investis. Aligné avec les lois EGalim et AGECE, le PAT a déjà accompagné la suppression des contenants en plastique en animant un réseau d'élus et de techniciens.

Actuellement, les objectifs du PAT en restauration collective sont de réduire le gaspillage alimentaire, de diversifier les sources de protéines dans les menus et d'atteindre les objectifs de la loi EGalim. La métropole met à disposition des formations gratuites à destination des agents de productions (session d'une semaine) et des accompagnants de convives, et accompagne également les élus et les agents. Les convives sont, quant à eux, ciblés par des actions d'éducation à l'alimentation. Enfin, des actions ponctuelles et multi-partenariales telles que « la semaine des légumineuses » sont prévues. Avec des enjeux de sensibilisation et de transmission de savoir-faire, elle sera à destination de la restauration communale et commerciale.



Plus d'informations sur : <https://france-pat.fr/pat/pat-de-toulouse-metropole/>



Maintien et développement de l'agriculture

PAT du Parc naturel régional (PNR) Médoc

Suite à sa labellisation au niveau 1 en 2024, le PAT porté par le PNR du Médoc s'est engagé sur trois ans dans une démarche de diagnostic territorial et d'élaboration d'un plan d'action. Cette labellisation permet de valoriser les actions déjà menées sur le territoire, tout en impulsant de nouvelles. Le PAT est particulièrement investi dans le maintien et le développement d'une agriculture durable. Sur ce territoire où l'élevage bovin prédomine, il œuvre pour valoriser son image notamment en soulignant son rôle clé dans l'équilibre des écosystèmes et le maintien du paysage.

À travers des initiatives telles que le Concours des pratiques agroécologiques « prairies et parcours » et la valorisation des produits d'élevage locaux, le PAT s'efforce de renforcer l'ancrage territorial d'une agriculture durable. En outre, le soutien à la filière Agneau de Pauillac, ainsi qu'à l'écopastoralisme, permet de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement tout en diversifiant les débouchés pour les producteurs locaux. Le PAT facilite également l'installation de jeunes agriculteurs et soutient les producteurs en améliorant l'intégration des préoccupations agricoles dans les documents d'urbanisme des communes. Enfin, le PAT favorise les circuits courts et l'alimentation de proximité, en organisant des actions de mise en réseau entre producteurs locaux et restaurants scolaires, et en soutenant la transformation des productions locales. Cet engagement vise à développer une agriculture et une alimentation durable, soutenant à la fois les producteurs et une consommation locale.



Plus d'informations sur : <https://france-pat.fr/pat/projet-alimentaire-medoc/>



SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

